

Le 1<sup>er</sup> novembre 2017

## À TOUS LES PRESTATAIRES DE SERVICES

### MODERNISATION DES SYSTÈMES INFORMATIQUES ET VALIDATIONS RÉNOVATION CADASTRALE

#### MODIFICATIONS AU GABARIT D'AVIS D'INTENTION

Le 19 septembre 2017, nous vous présentons un aperçu des changements qu'apportera la modernisation des systèmes informatiques qui soutiennent la gestion du cadastre du Québec, dont le déploiement est prévu en fin d'année. [Avis 2017-09-19](#)

Parmi ces changements, certaines validations ainsi que l'ensemble des messages d'erreurs et d'avertissements produits lors des contrôles automatisés des requêtes de rénovation cadastrale ont été revus. Vous êtes invités à consulter les fichiers Excel ci-joints, qui contiennent l'ensemble des validations, afin de prendre la mesure des modifications ainsi que l'impact qu'elles pourraient avoir sur vos travaux en cours. Prenez note que ce sont des documents de travail évolutifs d'ici la mise en place des changements :

#### [Validations géométriques.xls](#)

Ce fichier présente l'ensemble des validations géométriques des Requêtes de rénovation cadastrale (RRC) et des Demandes de mise à jour du cadastre (DM). Il présente à la fois les validations actuelles (colonnes en vert) et projetées qui entreront en vigueur à la fin de l'année 2017 (colonnes en bleu).

#### [Validations descriptives.xls](#)

Ce fichier est complémentaire au premier. Seul le vocabulaire employé dans les divers énoncés de validation a été mis à niveau.

Ainsi afin d'assurer une transition harmonieuse, le Service de la rénovation cadastrale donnera la possibilité de revalider à l'aide des nouveaux traitements, certains mandats qui auront passé l'étape de la livraison 3 sans avoir atteint l'étape du dépôt.

À compter de novembre 2017, le contenu des avis d'intention sera modifié de façon à inviter les propriétaires à transmettre leurs documents directement au Ministère plutôt qu'aux firmes d'arpenteurs-géomètres qui réalisent les travaux. Le Service de la rénovation cadastrale compilera les documents reçus et les fera suivre au répondant du mandat régulièrement.

Les documents transmis par les propriétaires pourront éventuellement servir lors des contrôles de biens livrables de rénovation.

Vous pouvez consulter les nouveaux modèles [d'avis d'intention](#), [d'encart](#) et de [dépliant](#).

Le Service de la rénovation cadastrale,

(Avis 17-05)